

Délégué à la protection des données

Au sein de la direction adjointe des affaires juridiques, des assemblées et de la documentation

Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

1. La collectivité

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien compte 10 communes et près de 92 000 habitants.

Elle rayonne sur un bassin de vie de 123 000 habitants soit plus du tiers de la population insulaire. Ce territoire entre mer et montagne recèle une culture et une histoire particulièrement riche. Sa capitale régionale reste une ville à forte identité, et bénéficie d'un dynamisme nouveau attesté par son essor démographique.

La communauté exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- Développement économique ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- Politique de la ville dans la communauté ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Eau et assainissement des eaux usées ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs sur le réseau de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien ;
- Opérations immobilières individualisées de construction, reconstruction, réhabilitation totale ou extension de casernements de gendarmerie d'intérêt communautaire ;
- Création, sur le territoire communautaire, d'espace test agricole ;
- Accueil et garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation (fourrière canine)
- Création, aménagement, gestion et animation des sentiers patrimoniaux communautaires ;
- Création, aménagement et gestion de la zone de mouillage et d'équipement léger du golfe de Lava ;

La CAPA lance aujourd'hui un appel à candidatures, afin de pourvoir un poste de délégué à la protection des données au sein de la direction adjointe des affaires juridiques, des assemblées et de la documentation.

2. Le poste

Dénomination	Délégué à la protection des données
Liaisons hiérarchiques	Rattachement hiérarchique auprès du chef de service des affaires juridiques et de la documentation
Liaisons fonctionnelles	Echanges permanent avec les autres entités de la direction de la commande publique. Echanges réguliers avec l'ensemble des directions opérationnelles de la Communauté d'Agglomération et de la Ville d'Ajaccio.

Description du poste

La mission principale du DPD est de faire en sorte que la collectivité sur laquelle il est désigné soit en conformité avec le cadre légal relatif aux données personnelles.

Le Délégué à la protection des données fera l'objet d'une convention de mise à disposition auprès de la Ville d'Ajaccio à hauteur de 50% dans le cadre de ses missions pour cette collectivité.

Les missions principales :

Effectuer le pilotage de la conformité aux règles relatives à la protection des données :

- Assurer une veille juridique et diffuser une information sur les obligations de la collectivité en matière de droits des personnes concernées par les traitements des données, au regard de l'évolution du droit informatique
- Informer les différents services de la mission du délégué à la protection des données, et identifier auprès d'eux des référentes et référents
- Identifier les sources (personnes, services) de traitements de données au sein de la collectivité
- Organiser des dispositifs de recensement des traitements de données
- Mettre en place une procédure d'échanges d'informations auprès des services pour toute évolution des modalités de traitement et pour tout nouveau traitement de données
- Rédiger des procédures de réalisation des analyses d'impact, de gestion des demandes des personnes concernées de notification de non-respect de la réglementation
- Prioriser les actions à mener au regard des risques juridiques présentés par les traitements (protection, stockage et sécurité des données, conditions de communication, confidentialité, etc.)
- Assurer la traçabilité de ses activités, rendre compte des actions engagées et des besoins complémentaires

Informier et conseiller relatifs aux obligations de la réglementation informatique et libertés

- Élaborer des supports et des actions de sensibilisation et de communication sur les obligations réglementaires et sur les bonnes pratiques, diffuser une culture "informatique et liberté
- Veiller à la présence des mentions d'information pour tout support de collecte de données
- Informer et conseiller les services, les agents et les usagers quant aux règles relatives à la protection des données

Effectuer le contrôle du respect de la réglementation et des règles internes à la collectivité en matière de protection des données (notamment personnelles)

- Répondre aux sollicitations de la CNIL en particulier dans le cadre des consultations préalables à la mise en œuvre de traitements
- Apporter son concours à la CNIL à l'occasion notamment de l'instruction des plaintes et des missions de contrôle

Alerter en cas de non-respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail dans les situations de travail.

3. Les exigences

Filières et cadre d'emploi	Filière administrative ou technique – catégorie A
Savoir et Savoir faire	Connaissance de la réglementation RGPD Droit de l'Union européenne et droit français en matière de protection des données, notamment personnelles Techniques de communication Règles particulières de recueil et de traitement des données de la collectivité

	Modes de traitement des données Conduite de projets informatiques Systèmes de gestion et d'exploitation de bases de données Politique de confidentialité et de sécurité des informations Tableaux de bord et indicateurs
Savoir être	<ul style="list-style-type: none"> - Discrétion - Autonomie - Aptitude à fédérer - Gestion du stress
Exigences/Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> - Master en droit - Certification DPO/RGPD - Expérience solide dans le domaine

Toutes les candidatures (lettre de motivation + CV) devront être adressées avant le **17/07/2025** à :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien
 Direction des ressources humaines
 Site Alban – Bâtiment G et H
 18 rue Antoine Sollacaro
 20000 Ajaccio